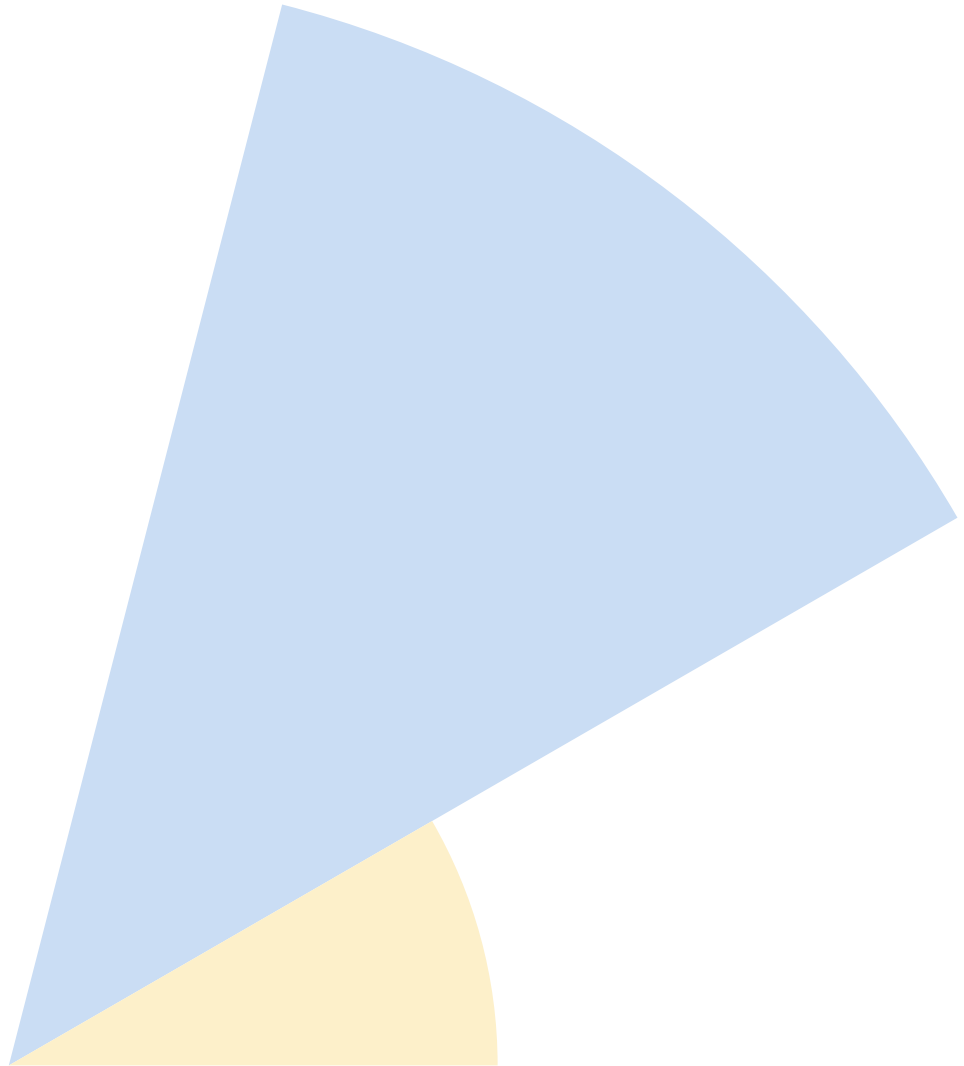


# La pauvreté monétaire moins fréquente et moins intense en Normandie



# La pauvreté monétaire moins fréquente et moins intense en Normandie

La pauvreté monétaire est moins présente en Normandie qu'en France métropolitaine. La proportion de ménages en situation de pauvreté est un peu plus faible et ces derniers possèdent un niveau de vie un peu moins limité. L'Orne et la Seine-Maritime sont un peu plus touchées, mais l'intensité de la pauvreté y reste contenue. Dans chaque classe d'âge, les Normands sont moins exposés à la pauvreté que l'ensemble de la population française. Les familles monoparentales normandes, très majoritairement des mères seules avec enfants, sont en revanche plus touchées par la pauvreté qu'au niveau national. Les résidents des communes urbaines normandes sont nettement plus sujets à la pauvreté que ceux des communes rurales, isolées ou non, relativement épargnées en Normandie. Les revenus des ménages en situation de pauvreté sont caractérisés par la prépondérance des prestations sociales. Le système de redistribution joue particulièrement en Normandie, réduisant de plus d'un tiers la part de ménages sous le seuil de pauvreté.

En 2018, 193 000 ménages normands vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Fixé de façon conventionnelle à 60 % du **niveau de vie médian**, ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 100 euros par mois pour une personne seule, 1 650 euros pour un couple, ou encore 2 300 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des sans-abris ou des résidents en communautés (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, prisons, congrégations religieuses, etc.), dont on estime qu'ils représentent environ 2 % de la population normande.

Au sein des ménages en situation de pauvreté, 431 500 Normands, dont 137 000 enfants de moins de 18 ans, sont ainsi concernés par la pauvreté, soit 13,5 % de la population régionale des ménages fiscaux, un taux inférieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine (14,6 %). Si l'on classe les régions de France métropolitaine par taux de pauvreté croissant la Normandie se classe en 6<sup>e</sup> position ► **figure 1**. Elle partage avec cinq autres régions – Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes – un taux de pauvreté relativement modéré, situé entre 12 % et 14 %, loin derrière la Bretagne (10,9 %) et les Pays de la Loire (10,8 %), mais nettement devant la Corse (18,5 %) et les Hauts-de-France (18,0 %).

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement.

Les taux restent alors pour la Normandie en dessous de la moyenne nationale : 7,4 % contre 8,4 % en France métropolitaine au seuil de 50 % du niveau de vie médian, et 3,2 % contre 3,9 % au seuil de 40 %. La Normandie apparaît même parmi les régions les moins affectées par les situations de pauvreté les plus fortes (4<sup>e</sup> rang pour le plus faible taux de pauvreté à 40 %).

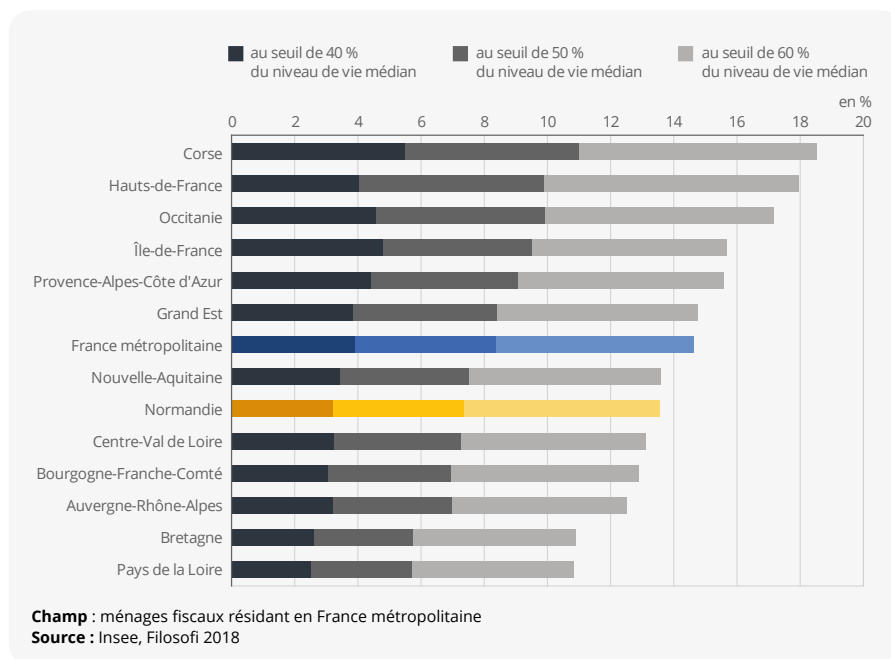
Le niveau de vie médian des ménages pauvres constitue un autre indicateur d'**intensité de la pauvreté** : il s'établit en Normandie à 10 600 euros annuels par unité de consommation (UC), contre 10 400 euros annuels par UC pour les ménages en situation de pauvreté de l'ensemble de la France métropolitaine.

Ce niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté est deux fois inférieur à celui de l'ensemble des ménages normands (21 200 euros par UC). Un quart des ménages normands vivant sous le seuil de pauvreté disposent même d'un niveau de vie inférieur à 8 800 euros annuels par UC, soit moins de 750 euros par mois pour une personne vivant seule.

## L'Orne et la Seine-Maritime sont plus touchées par la pauvreté

En France métropolitaine, la pauvreté touche davantage les départements situés au nord et ceux du sud autour du golfe du Lion. Si la Normandie apparaît

### ► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



globalement moins touchée par la pauvreté qu'une majorité des régions de France métropolitaine, certains de ses départements le sont davantage. L'Orne et la Seine-Maritime présentent un taux de pauvreté (respectivement 15,4 % et 14,9 %) supérieur aux moyennes régionale et nationale et comparable aux départements situés sur un axe qui traverse la France du nord-est au sud-ouest ► **figure 2**. Parmi l'ensemble des départements de métropole, l'Orne se situe dans le premier tiers des départements les plus affectés (30<sup>e</sup> position) et la Seine-Maritime dans la première moitié (40<sup>e</sup> position). Les trois autres départements normands se situent dans le tiers des départements les moins touchés par la pauvreté : respectivement en 70<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> positions pour l'Eure, le Calvados et la Manche.

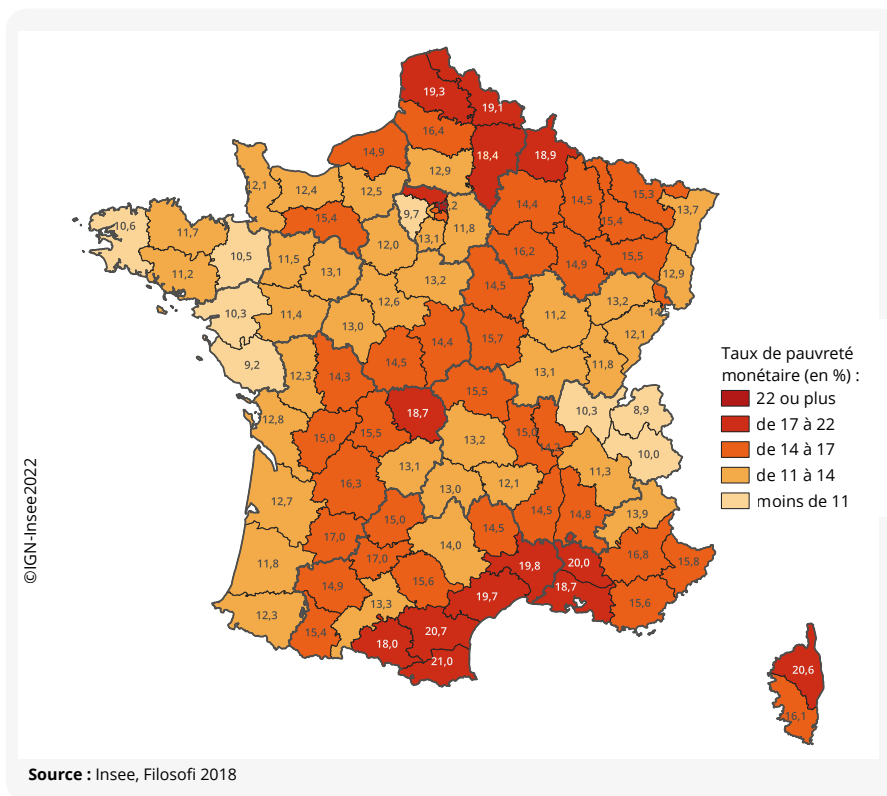
L'intensité de la pauvreté est toutefois relativement contenue pour l'ensemble des départements normands. Le niveau de vie médian des ménages pauvres apparaît ainsi, pour chacun d'entre eux, plus élevé que ceux d'autres départements dont le taux de pauvreté est équivalent ► **figure 3**. Dans les cinq départements normands, il est même supérieur à celui des ménages métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté, variant de 10 500 euros annuels par UC dans l'Orne et la Seine-Maritime à 10 800 euros annuels par UC dans la Manche.

### Une pauvreté moins marquée en Normandie quel que soit l'âge, des familles monoparentales plus touchées

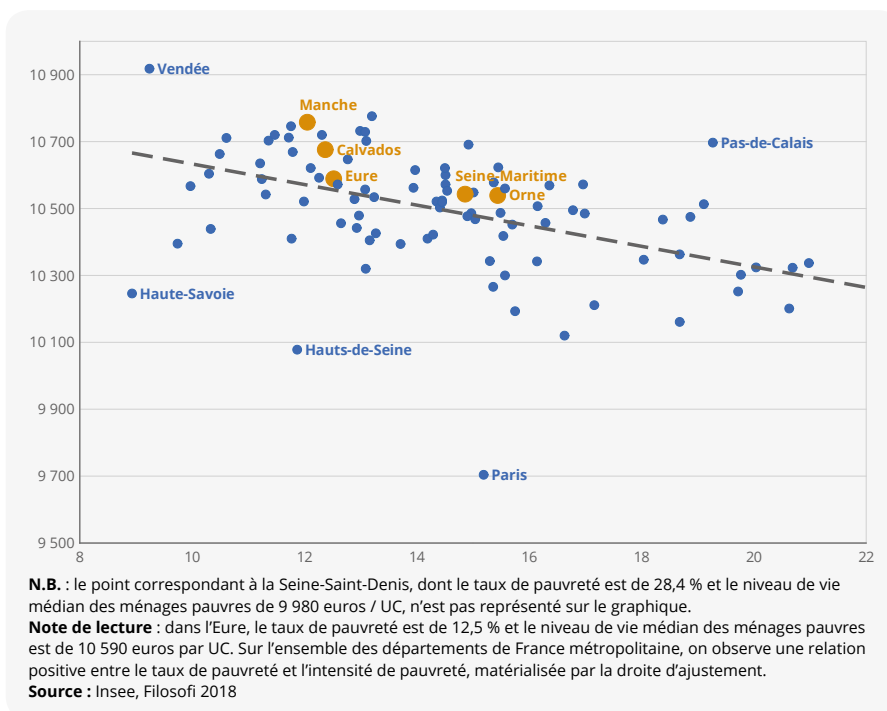
Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, alors qu'elle touche plus d'un ménage âgé de moins de 30 ans sur cinq, la pauvreté concerne moins d'un ménage de 60 ans ou plus sur dix. Toutefois, les Normands sont, dans chaque classe d'âge, moins fréquemment touchés par la pauvreté que la moyenne des résidents de France métropolitaine ► **figure 4**. Les écarts sont plus marqués pour les ménages à partir de 60 ans. La Normandie fait en effet partie des régions françaises où la pauvreté des personnes âgées est la moins fréquente (3<sup>e</sup> région où le taux de pauvreté des ménages de 75 ans ou plus est le plus faible).

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté en Normandie. Un tiers des familles monoparentales normandes vit sous le seuil de pauvreté, la personne de référence étant une femme dans huit cas sur dix ► **figure 5**. Les familles monoparentales apparaissent ainsi 2,5 fois plus souvent pauvres que l'ensemble des ménages normands, et cet écart est plus sensible

## ► 2. Taux de pauvreté monétaire, par département



## ► 3. Taux de pauvreté monétaire (en %) et niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté monétaire (en euros annuels par UC), par département



qu'au niveau national (4<sup>e</sup> région de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus élevé). Avec un peu plus d'enfants qu'en moyenne métropolitaine et avec un parent en moyenne plus jeune, les familles monoparentales normandes sont aussi plus touchées par la pauvreté. Les personnes

vivant seules, femmes ou hommes, sont quant à elles, autant concernées par la pauvreté en Normandie qu'au niveau national. Les couples avec ou sans enfant sont à la fois moins sujets à la pauvreté que les autres types de ménages normands, et moins exposés que les ménages du même type au niveau métropolitain.

Le dispositif statistique mis en place pour traiter de la pauvreté monétaire s'appuie sur les entités « ménages », il ne permet donc pas de calculer un taux de pauvreté selon le genre des individus. La forte majorité de femmes parmi les personnes âgées vivant seules, et encore plus parmi les familles monoparentales, permet toutefois d'établir le constat d'une surreprésentation significative de celles-ci parmi les situations de pauvreté.

### Une pauvreté accentuée au sein des communes urbaines

La pauvreté affecte les types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines, particulièrement dans celles de forte densité, où elle touche près d'un ménage sur cinq, en Normandie comme en France métropolitaine

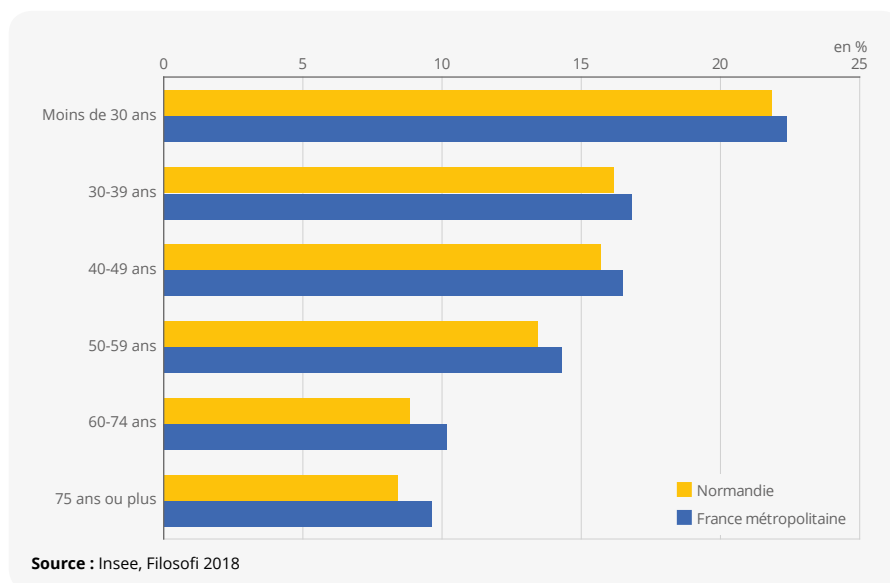
► **figure 6.** Le taux de pauvreté est un peu moins élevé au sein des communes urbaines normandes « de densité intermédiaire ». Dans cette même catégorie de communes, il dépasse toutefois le taux observé au plan national (16 % contre 14 % en France métropolitaine). Les communes rurales normandes sont nettement moins touchées par la pauvreté, notamment celles sous influence d'un pôle, que l'on pourrait qualifier de « périurbaines ». Dans les communes rurales plus autonomes vis-à-vis des pôles, en général plus isolées, le taux de pauvreté est plus élevé que dans les précédentes mais reste d'un niveau bien inférieur à celui observé dans les communes de même type au plan national. Ce taux de pauvreté dans l'espace rural isolé demeure nettement plus bas que celui observé dans l'espace urbain normand. L'écart entre communes urbaines et rurales apparaît aussi plus affirmé en Normandie qu'au niveau national.

### Les prestations sociales constituent plus d'un tiers des revenus des ménages en situation de pauvreté

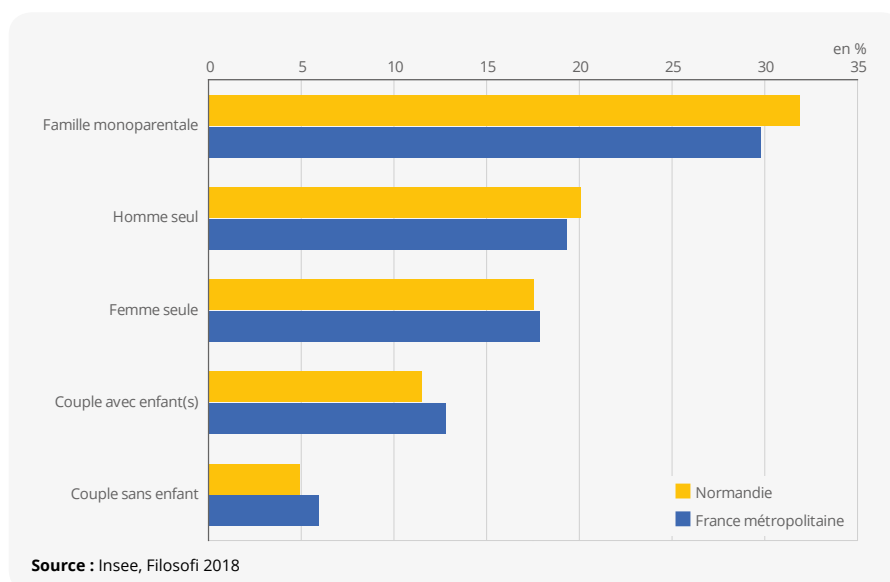
Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière. Un ménage pauvre normand sur sept ne déclare aucun revenu contre un sur cinquante parmi l'ensemble des ménages. Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Les prestations sociales constituent de ce fait 37 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part six fois plus importante que pour l'ensemble des ménages

► **figure 7.** Au sein des prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (16 %), notamment le revenu de solidarité active dont 83 000 ménages normands sont allocataires en 2019 (couvrant 168 000 bénéficiaires, soit 5 % de la population). Le reste se partage à parts quasi égales entre prestations logement (11 %) et familiales (10 %).

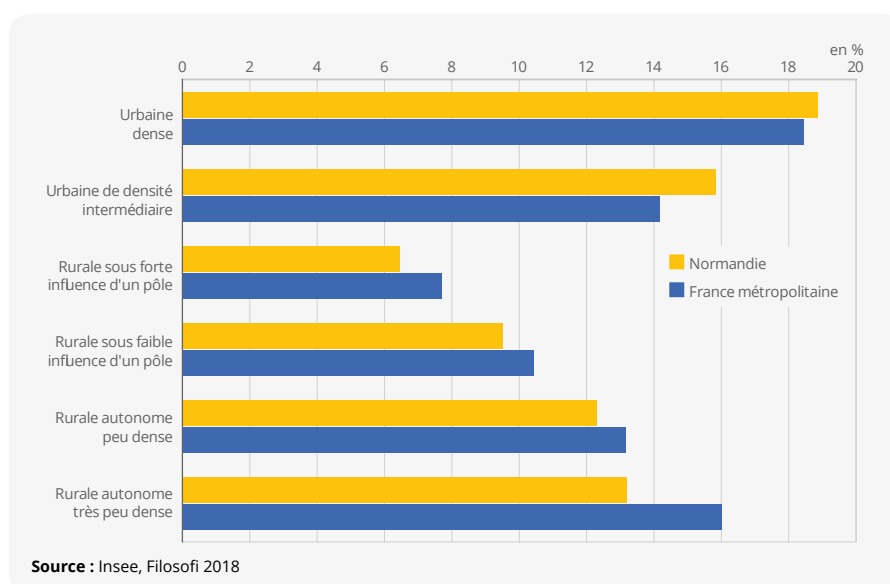
## ► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge de la personne de référence du ménage



## ► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



## ► 6. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



Les indemnités de chômage sont elles aussi plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 8 % du revenu disponible contre 3 % dans l'ensemble des ménages. On observe des proportions exactement inverses concernant les revenus du patrimoine (3 % contre 8 %). Les pensions, retraites et rentes, bien que représentant la principale source de revenus déclarés pour près d'un tiers des ménages en situation de pauvreté, ne constituent qu'un cinquième du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (35 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (67 %). Les revenus d'activité constituent la principale source de revenus déclarés pour quatre ménages pauvres sur dix, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou simplement faiblement rémunérés. En Normandie, 5 % des salariés perçoivent un salaire au niveau du SMIC (1 170 euros nets mensuels à temps plein en 2018) et 28 % ont un salaire compris entre le SMIC et 1,3 fois le SMIC.

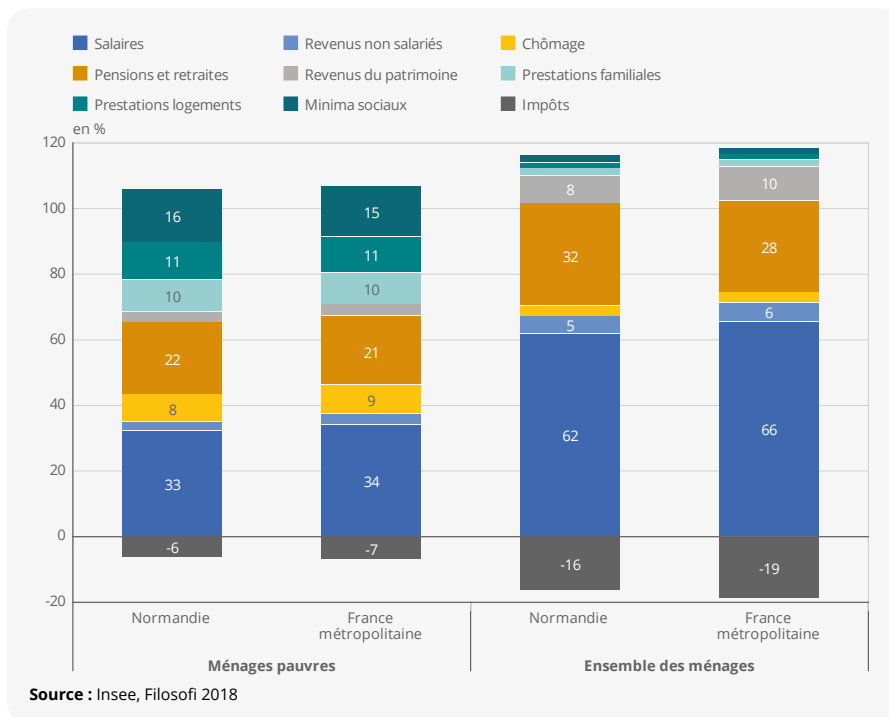
### Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les transferts de revenus, à travers le système de redistribution, permettent une réduction significative de la pauvreté. Avant transferts, un cinquième des ménages normands pourraient être considérés comme pauvres. Ces mécanismes de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 35 % en Normandie contre 32 % en France métropolitaine ► **figure 8**, la Normandie étant la 3<sup>e</sup> région où l'effet redistributif est le plus marqué. Parmi les départements normands, la réduction du taux de pauvreté varie de 31 % dans l'Orne à 37 % dans la Manche.

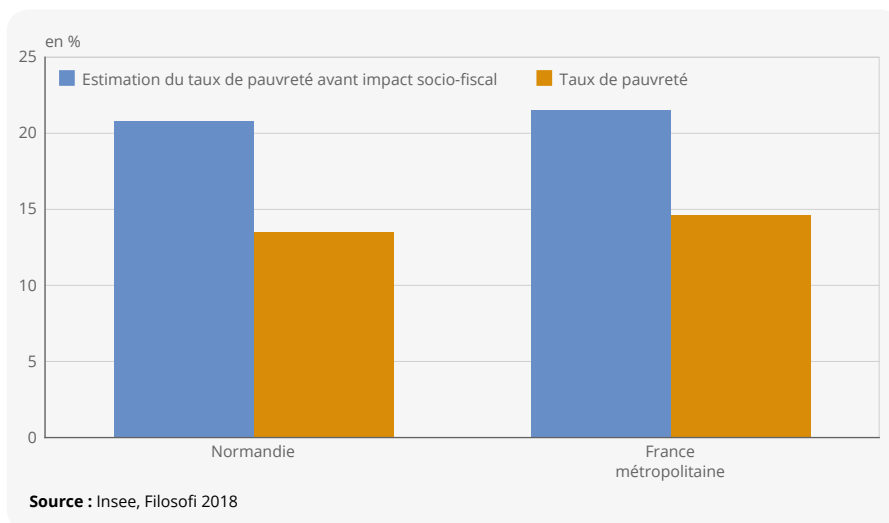
### Le taux de pauvreté est stable depuis 2012

Au regard d'autres indicateurs économiques ou sociaux, la part de ménages en situation de pauvreté évolue relativement peu. Sur la période 2012-2018, le taux de pauvreté est toujours resté compris entre 13 % et 14 %, malgré une légère augmentation au milieu des années 2010 ► **figure 9**. La même tendance s'observe au plan national, à un niveau toujours supérieur d'un point environ par rapport au taux en Normandie.

## ► 7. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



## ► 8. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



## ► 9. Évolution du taux de pauvreté monétaire entre 2012 et 2018

